



ERMENONVILLE LA GRANDE

SEANCE DU 19 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de monsieur Fabrice PELLETIER, Maire

Nombre de membres : 11

Nombre de présents : 8

Pouvoirs : 1

Quorum : 6

Etaients présents :

- M. Fabrice PELLETIER
- M François PELTIER
- Mme Roselyne SKAPSKI
- Mme Céline CHAUVET
- M. Yoann GANACHE
- M David JEHANNET
- M Pascal PETEL (arrivé à 21h)
- M Franck PELLETIER

Absents excusés :

- Mme Sylvie BOUET
- Guy THEBAULT
- Mme Marie-José BROSSIN (pouvoir à David JEHANNET)

Absents :

Secrétaire de séance

- M. PELTIER François

Ordre du jour

1. approbation dernier procès-verbal
2. Vote transfert de charge piscine des Vauroux (Mainvilliers)
3. Décisions Modificatives
4. Délibérations partage de charges avec Luplanté
5. Programmation travaux 2019-2022
6. Préparation 14 juillet
7. Informations Chartres Métropole
8. Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 avril 2018.

Délibération n° 20/2018

Vote transfert de charge piscine des Vauroux (Mainvilliers)

Dans sa séance du 7 mars 2017, la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté le rapport relatif à l'évaluation des charges consécutives au transfert de la piscine des Vauroux.

Ce rapport a été soumis en 2017 au vote des communes qui l'ont approuvé à la majorité qualifiée requise par le CGCT. Certaines communes ayant délibéré en dehors du délai de 3 mois qui encadre dorénavant les délais, Madame la Préfète d'Eure-et-Loir a demandé que soit annulée la délibération de Chartres métropole prise en janvier 2018 et que la situation soit régularisée par un vote de l'ensemble des communes composant Chartres métropole au 1er

janvier 2018 - soit 66 communes – vote à intervenir dans le délai de 3 mois prévu à l'article 1609 C du Code Général des Impôts.

Par courrier du 13 avril 2018, le Président de la CLECT nous a sollicités à cet effet.

Il appartient donc maintenant aux Conseils Municipaux de se prononcer sur ce rapport.

L'évaluation des charges faite par la CLECT n'a aucune incidence pour la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

✓ **Approuve** le rapport de la CLECT de Chartres Métropole relatif à l'évaluation des charges consécutives au transfert de la piscine des Vauroux.

Délibération n° 21/2018

Décisions modificatives

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour les raisons suivantes :

- régularisation changement éclairage public en 2016 : mauvaise imputation au BP 2018

- régularisation dépenses 2011 sur demande de la trésorerie

- prise en charge allocations chômage ancien agent communal

Monsieur le Maire propose la décision suivante :

- chap 21 : compte 2138 : - 5379.70€

- chap 204 : compte 2041512 : + 5379.70€

- chap 011 : compte 615228 : -480.17€

-chap 011 : compte 60612 : + 480.17€

- chap 011 : compte 615228 : - 9 000€

- chap 012 : compte 64731 : + 9 000€

Le conseil municipal après discussion, **à l'unanimité**,

✓ **Accepte** la décision modificative suivante

Délibération n° 22/2018

Délibération convention de participation aux frais d'indemnisation – commune de Luplanté

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un ancien agent d'Ermenonville la Grande, agent intercommunal commun avec la commune de Luplanté, en qualité d'adjoint technique a été radié des cadres pour inaptitude physique le 21 avril 2017.

Inscrit à Pôle Emploi, il peut bénéficier de l'Allocation de Retour à l'Emploi (A.R.E) dont le paiement doit être effectué par la commune principale.

La commune de Luplanté se propose de participer au remboursement des sommes qui seront versées à ce titre par la commune d'Ermenonville la Grande, à proportion du nombre d'heures travaillées par l'agent dans chacune d'elle.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- ✓ **Accepte** le remboursement de la commune de Luplanté des sommes qu'elle aura versées au titre de l' A.R.E à proportion de la durée hebdomadaire de travail, à savoir 17/37e , sur présentation d'un état récapitulatif
- ✓ **Demande** le remboursement à 50% des charges dues au Centre de Gestion soit 327€ à la commune de Luplanté
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012- charges de personnel
- ✓ **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets à venir
- ✓ **Mandate** le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Délibération n° 23/2018

Participation aux frais du centre de gestion avec la commune de Luplanté dans le cadre de l'instruction du dossier d'un agent pour le calcul des allocations chômage

Monsieur le Maire expose :

Pour répondre aux droits d'un agent intercommunal, la commune d'Ermenonville la Grande a demandé l'intervention du centre de gestion pour la prestation facultative et payante du calcul des allocations chômage afin d'instruire son dossier.

La commune de Luplanté se propose de participer au remboursement de 50% des sommes qui seront versées à ce titre par la commune d'Ermenonville la Grande pour le calcul de l'A.R.E (184€) et le suivi mensuel (470€) pour un montant de 654€.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- ✓ **Accepte** le remboursement à 50% les charges dues au Centre de Gestion soit 327€ à la commune d'Ermenonville la Grande.
- ✓ **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012- charges de personnel

Délibération n° 24/2018

Travaux 2018 :

- Travaux rue de la Malorne : le devis a été signé et envoyé à l'entreprise CAGE. Les travaux ont été demandés pour l'été afin d'éviter une déviation pour les transports scolaires.

Les subventions sont accordées pour un taux de 28% pour le FDI et de 40 860.00€ au titre du fond de concours de Chartres Métropole

- Sécurisation des routes : Suite à la précédente réunion de conseil municipal, un devis a été demandé à la société VIA ROUTE pour un montant de 2435€ hors taxes soit 2922€ ttc et approuvé par le conseil municipal.
- Une subvention au titre du fonds de concours de Chartres Métropole a été accordée à hauteur de 50% du montant H.T

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la modification de la signalisation routière concerne les intersections suivantes :

- Rue Saint Martin / Rue du moulin Chu
- Rue Saint Martin / Rue des 3 Marie
- Rue Saint Martin / Rue de la Pierre d'Aulmont

Les priorités à droite vont être supprimées pour laisser place à des « cédez-le-passage » sur les trois intersections.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- ✓ **Accepte** le devis d'un montant de 2 435€ H.T soit 2 922€ T.T.C
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire a signé le devis

Programmation travaux 2019-2022

Monsieur le Maire explique au conseil municipal avoir reçu un courrier des services de Chartres Métropole pour la programmation de travaux d'entretien et de renouvellement des réseaux d'eau, d'assainissement, d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux secs pour les années 2019 à 2022.

- réception en mairie d'une demande de création d'un city stade par les jeunes de la commune

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lister et prioriser les travaux envisagés.

Pour l'année 2019, après délibération, le conseil municipal souhaiterait prioriser la création d'un city stade. La commune possède l'emprise foncière, Rue Saint Martin, nécessaire à sa mise en place.

Une étude va être réalisée afin de chiffrer le coût de sa mise en place, de l'aménagement du terrain afin de connaître les subventions qui pourraient être demandées.

Pour les années suivantes, le conseil municipal souhaiterait prioriser la sécurité routière :

- projet Rue de la forge :
 - mise en sens unique de la route
 - création de caniveaux CC1 et trottoirs
 - réfection de la voie de circulation
 - enfouissement de l'éclairage, des télécom
 - réfection éventuelle de la canalisation d'eau potable
 - aménagement et sécurisation aux deux extrémités de la rue

- projet chemin de la borne blanche :
 - réfection de la canalisation d'eau potable
 - enfouissement des réseaux
 - création de trottoirs

- projet intersection rue de la Fontaine / rue de la Malorne :
 - aménagement d'un cédez-le passage rue de la fontaine
 - création de place de stationnement

Ces projets vont être étudiés. Chartres Métropole va être contacté pour une étude de financement et une programmation pluri annuel des investissements à prévoir suite aux compétences exercées par chacun

Préparation du 14 juillet

Le conseil municipal souhaite reconduire le buffet campagnard du 14 juillet

Le chapiteau sera monté le 26 juin.

Les tarifs restent identiques aux années précédentes

Informations Chartres Métropole :

- ✓ **Château d'eau :**
 - Nettoyage du bassin et changement des vannes
 - Mise en place d'une clôture

- ✓ **Eclairage public :**
 - changement des lampes énergivores restantes à compter du 18 juin

- ✓ **transport scolaire**
 - suite à notre demande, création d'une ligne entre Ermenonville la Grande, le collège et le lycée de Mignières va être mise en place à la rentrée.
 - 2 Arrêts seront fait sur la commune : place des cours et place de la mairie

- ✓ **distribution** livret d'accueil « Bienvenue dans l'agglo » et du nouveau règlement de l'eau à l'ensemble des administrés.

QUESTIONS DIVERSES

- réfection et élargissement de la route de Mignières (D 124) : suite à la visite de M. PUYENCHET, un courrier avait été adressé au conseil départemental ainsi qu'à Chartres Métropole. Suite à cela, la réfection et l'élargissement sont maintenant à l'étude.

- remerciements de la part de l'association « Compagnie Arabesque » et du comité des fêtes suite à la subvention attribuée par le conseil municipal.

- l'enrobé dans le virage route de Luçon a été refait

- Monsieur le Maire indique au conseil municipal :

- avoir reçu les attributions du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal) de Chartres Métropole. La commune n'aura rien a reversé à Chartres Métropole.
- que les conditions de sorties suite à notre départ de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche devraient être finalisées prochainement avec les services de l'état.